VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL

mars 2006

4

la feuille

le journal du concours PAYSAGE de VOTRE COMMUNE

SOMMAIRE

le point de vue de **Joël MAUGIN** p.1
entretien • **Notre Dame de Monts** p.2
entretien • **Rocheservière** p.4
gros plan sur : **l'Hôpital Georges Mazurelle** p.6
sensibilisation • **Landevieille** et **Brem sur mer** p.8
technique • **le plan de désherbage** p.10
partenaire • **la Chambre d'agriculture** p.12
environnement • **la haie bocagère** p.14
publications • **agenda** p.15
mode d'emploi du concours p.16

points de vue

UNE AVENTURE MOTIVANTE

"Le concours le Paysage de votre commune évolue et s'enrichit de critères d'appréciation portant sur la protection et la valorisation de notre environnement.
La gestion différenciée est un sujet qui intéresse aujourd'hui beaucoup de communes. Même si le terme varie d'une commune à l'autre, la démarche reste la même : adapter la gestion et l'entretien des espaces en fonction de leurs moyens. Certaines actions sont les prémices de la gestion différenciée, comme le plan de désherbage.
Les pratiques raisonnées (paillages biodégradables, produits phytosanitaires…) entrent désormais dans les critères d'appréciation du concours pour les communes.
La participation des habitants est le meilleur gage de réussite. Aussi, cette année, dans le cadre du concours, nous avons organisé deux animations autour de cette thématique.
La représentation d'un village, d'un quartier, sera désormais retenue dans la catégorie intitulée Espace partagé. Cela permettra de valoriser les efforts collectifs des habitants.

Au fil des pages, vous retrouverez des démarches environnementales menées par des communes (Plan vert, station d'épuration nouvelle génération, plan de désherbage) et également par le service des espaces verts de l'Hôpital Georges Mazurelle, à La Roche sur Yon. Cette quatrième «Feuille» nous donne l'occasion de décrire les actions de valorisation d'un lotissement et d'un quartier.

Votre participation active et passionnée au suivi du concours le Paysage de votre commune, ainsi que vos appréciations élogieuses sur les publications de La Feuille, sont, pour toute l'équipe du CAUE, le plus précieux des encouragements à donner le meilleur d'elle-même".

Joël MAUGIN
Directeur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vendée

un document conçu et réalisé par le caue DE LA VENDÉE

NOTRE DAME DE MONTS

À PARTIR DU CONTRAT ENVIRONNEMENT LITTORAL

• commune littorale,
• constituée de trois entités paysagères : le cordon dunaire, la forêt et le marais breton,
•1500 habitants, et atteint 25 000 à 30 000 en période estivale.

Entretien avec Mme Isabelle BUTON, adjointe à l'environnement.

La Feuille : ***«Vous venez de terminer une étude paysagère sur la commune de Notre Dame de Monts. Comment ce projet a-t-il pu aboutir ? Quelles ont été les motivations de la commune ?***

Isabelle Buton : La signature d'un Contrat Environnement Littoral avec le Conseil Général a été le début de notre réflexion. Les objectifs d'un tel contrat sont d'intégrer, d'aménager et d'entretenir les espaces naturels littoraux, particulièrement sensibles, tout en maintenant notre attrait touristique.

La première étape consiste donc à établir un diagnostic du territoire, ce que nous avons appelé Plan Vert.

L'objectif de ce Plan Vert est d'offrir aux élus un outil de travail pour pouvoir répondre aux objectifs du CEL, notamment en ce qui concerne la sauvegarde et la valorisation du paysage communal. Cette étude permet ensuite de lister et hiérarchiser les actions d'aménagement à prévoir.
Cette étude s'est construite en partenariat avec la Commune (élus et techniciens), le Conseil Général, le CAUE et l'ONF.

"le Plan Vert est avant tout une analyse qualitative"

Quelles sont les grandes lignes qui constituent le Plan Vert ? Comment est-il utilisé aujourd'hui ?

Isabelle Buton : Le Plan Vert est une analyse qualitative. Il est composé de deux parties : un diagnostic révélant les unités paysagères de la commune, et un plan d'actions et de gestion.

Les éléments abordés sont :
• **les paysages :** les différentes entités paysagères, les éléments structurants, les espaces de transition…
• **le patrimoine :** les espaces protégés ou classés, le patrimoine non protégé, les parcs et jardins privés…
• **les espaces publics et leurs usages :** l'identité des espaces, le mode de gestion, les parkings…
• **les liaisons :** les voies majeures, les entrées de ville, les liaisons cyclistes et piétonnes… • • •

"le Paysage de Votre Commune vient renforcer nos actions"

exemples de flore dunaire spontanée (Muscari, Euphorbe).

sentier cyclable du littoral, qui traverse la forêt de Monts.

• • • Le plan d'actions est établi avec des fiches actions (une par site) qui permettent de lire clairement le diagnostic du site et les propositions d'aménagement (paysagement d'une voie, un espace à valoriser, des points noirs à éliminer…).
Ces fiches sont un outil de travail indispensable pour le service espaces verts. Nous leur avons attribué une priorité en fonction des espaces.

"établir une priorité de traitement en fonction de la nature des espaces"

Une palette végétale a été déterminée pour chaque unité paysagère :
- **le cordon littoral** : les dunes et le front de mer
- **la forêt domaniale**,
- **la transition urbaine**,
- **le marais breton** caractérisé par un paysage plat, ouvert

Le plan de gestion consiste à s'engager dans une démarche durable de gestion du végétal qui intègre les préoccupations environnementales, sociales, culturelles et économiques.
Ce plan de gestion est donc à l'origine de l'application de la Gestion Différenciée.

Le plus difficile est maintenant de communiquer autour de ces nouvelles pratiques et de les faire accepter à la population.

Le jury régional vous propose au comité national pour l'obtention de la quatrième fleur des Villes et Villages fleuris l'année prochaine. Quels ont été les atouts de la commune selon vous ?

Isabelle Buton : Le jury a été emballé par le côté naturel, la spécificité des paysages. Nous avons également fait beaucoup d'efforts pour l'accessibilité des sites aux personnes à mobilité réduite (plages, sites touristiques, sites publics).
La commune a mis en place l'été dernier une navette non polluante « Eole » et très silencieuse, fonctionnant à l'électricité. Cette action a été bien perçue, car elle est liée directement à l'environnement et au cadre de vie. Elle sera d'ailleurs renouvelée pour la prochaine saison estivale. Enfin, une réglementation sur l'affichage publicitaire est en cours de réalisation ■

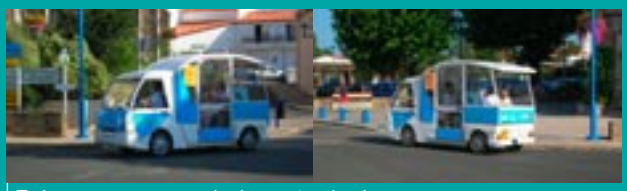

Eole : navette touristique écologique.

le marais breton vendéen : un paysage ouvert et plat,

ROCHESERVIÈRE

LE CHOIX D'UNE STATION D'ÉPURATION DE DERNIÈRE GÉNÉRATION

• commune rurale située au Nord du bocage,
• 2500 habitants,
• construite sur les versants de La Boulogne,
• va inaugurer prochainement une station d'épuration nouvelle génération, avec bassins à macrophytes (filtration par des roseaux).

Entretien avec M. Alain LEBOEUF, Maire de Rocheservière, et M. Gérard LARDIERE, adjoint à l'urbanisme.

La Feuille : Comment ce projet peut-il se concrétiser aujourd'hui ? Quelles ont été vos motivations ?

Alain Leboeuf : D'une part, notre ancienne station d'épuration était devenue obsolète. Nous avions des contraintes pour l'évacuation des boues, qui se faisait près des habitations. Il fallait impérativement trouver une solution pour renouveler la station.

Cette réflexion a débuté en septembre 2001 au sein de la municipalité.
Quatre hectares de prairies ont été acquis, de l'autre côté de la Boulogne, avec un cadre paysager particulièrement exceptionnel.
Après avoir visité plusieurs stations (Segré, Corcoué sur Logne, Sainte Hermine…), le choix s'est porté sur un système de traitement à trois niveaux :
• **traitement des eaux usées** par boue activée,
• **traitement des boues** sur lits plantés de roseaux,
• **traitement du non-rejet** en période d'étiage par évapotranspiration.

Nous avons donc lancé un appel d'offres.
Nos exigences étaient claires: bassins à macrophytes sur lits de drainage, intégration paysagère et protection de l'environnement (préservation de la vallée), projet éducatif pédagogique, formation du personnel communal pour le fonctionnement au quotidien de la station.

"une réflexion entamée dès septembre 2001"

Expliquez-nous le fonctionnement d'une telle station : quels sont les intérêts ?

Gérard Lardière : Les travaux ont débuté en janvier 2005, pour une mise en service fin juillet 2005. Tout au long du chantier, l'employé communal chargé de l'entretien de l'installation a suivi la réalisation.

Voici brièvement le fonctionnement :
1- Le bassin d'aération a un volume de 625 m³. Pour limiter le bruit, des capots insonorisés sont posés sur les moteurs des turbines. Ces turbines permettent d'apporter l'oxygène nécessaire à la décomposition des matières. • • •

schéma de fonctionnement de la station d'épuration.

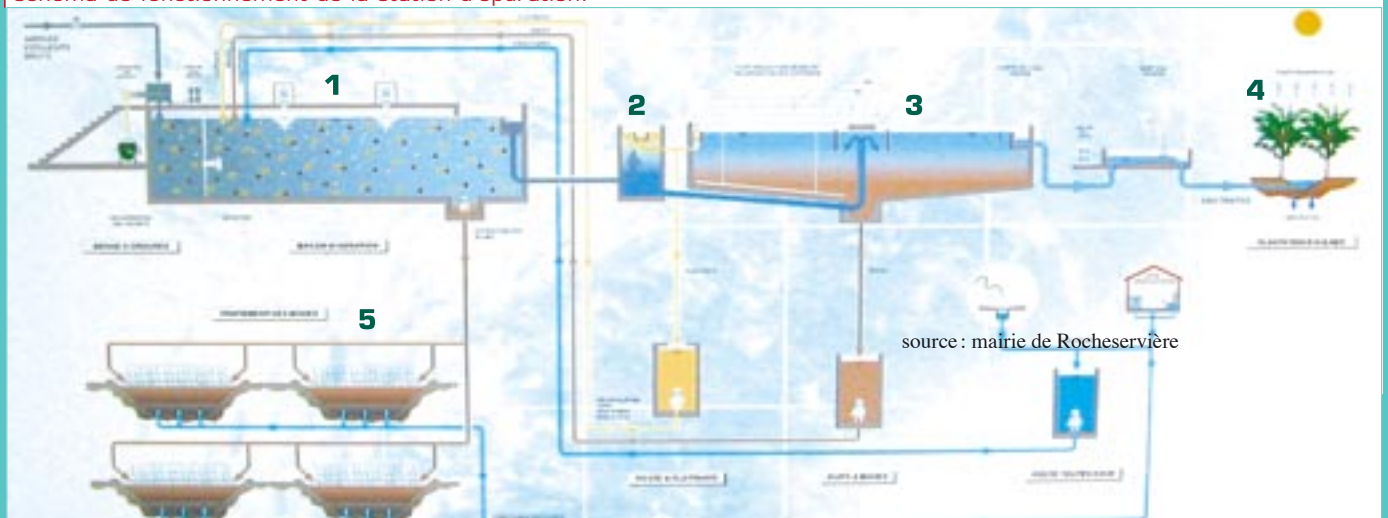

source : mairie de Rocheservière

• • • **2-** Les eaux passent ensuite par le dégazeur, qui permet d'évacuer les gaz des eaux et de récupérer les flottants.
3- Le clarificateur est le bassin où les eaux sont relativement tranquilles, afin que les boues et les matières solides se déposent au fond.
4- Les eaux claires sont ensuite dirigées vers la zone de non-rejet, en l'occurrence ici une aulnaie, constituée de 640 aulnes, répartis de part et d'autre de six fossés.
5- Le traitement des boues se fait sur des lits à macrophytes : ce sont des bassins enterrés, dont les parois sont recouvertes d'un géotextile et d'une géomembrane assurant l'étanchéité.
Un lit drainant est constitué en fond de bassin. Des tuyaux sont disposés pour assurer la récupération des eaux d'égouttures des boues. Sur ce lit drainant sont plantés des roseaux, qui filtrent ces eaux. Un système de vannes manuelles permet d'alimenter chaque bassin.

Les boues ainsi traitées deviennent solides, et peuvent être évacuées après plusieurs années avec une pelle à godet, et épandues. Elles peuvent également être mélangées avec du broyat de végétaux pour constituer un compost.

"cette station nous permet de traiter environ 28 000 habitants"

Cette station nous permet de traiter une capacité de 2800 équivalents habitants. Les résultats d'analyse de l'eau en sortie sont plutôt concluants. Vous remarquerez que l'intégration paysagère est très réussie : les bassins sont semi-enterrés, des haies bocagères ont été plantées tout autour du site, et les haies existantes préservées…

Comment avez-vous communiqué auprès des habitants ?

Alain Leboeuf : La station va être inaugurée prochainement, nous pensons donc inviter l'ensemble des habitants. Des panneaux pédagogiques sont en cours de réalisation, ils seront ensuite installés sur place pour expliquer le fonctionnement de la station. Une passerelle panoramique recouvre sur sa moitié le bassin d'aération, pour pouvoir organiser des visites de groupes.

Le site est considéré comme un lieu de promenade, du fait qu'il soit en bordure de la Boulogne, et relié au centre bourg par des sentiers pédestres. Il est important pour nous que l'environnement du site soit préservé. Le terrain restant est laissé en prairie naturelle.

L'ancienne station va être réhabilitée : le béton démoli, les bassins nettoyés et utilisés ensuite pour l'initiation au canoë-kayak et pour les compétitions de kayak polo» ■

les bassins enterrés, manifestes de la volonté d'intégration paysagère.

GROS PLAN SUR

L'HÔPITAL Georges MAZURELLE

Entretien avec M. Dominique MARBOEUF, responsable du service espaces verts de l'Hôpital Georges Mazurelle.

Les bâtiments les plus anciens du Centre Hospitalier Georges Mazurelle ont été construits en 1853, à l'époque à deux kilomètres de la Roche sur Yon. Le Centre Hospitalier couvre une superficie de 50 ha (dont 35 ha d'espaces verts), à laquelle il faut ajouter 3 ha à Longeville sur mer (construction prochaine d'une maison d'accueil spécialisée). Ces surfaces sont toutes entretenues par les services. Seuls 1,7 ha dispersés sur plusieurs structures d'accueil dans le département font l'objet de contrats externalisés pour l'entretien des jardins.

La Feuille : «Comment se structure le service espaces verts de l'hôpital ?

Dominique Marboeuf: Le service est chargé de l'entretien et de la gestion des espaces libres : espaces verts, reboisement, voirie, parkings. Dix agents en assurent à la fois l'entretien (85% environ du temps passé) et, la création (15% consacré aux travaux effectués en régie).
Il gère également le dossier déchets (mise en place du tri sélectif depuis 5 ans).
S'agissant de la production, nous disposons d'une serre automatisée de 500 m² et d'un tunnel plastique de 200 m² pour la production de plantes à massifs, plantes fleuries, fleurs coupées, bulbes et plantes d'appartement. Un agent est affecté à cette mission et s'occupe également de la décoration intérieure des bâtiments.
Les études et les projets ont été et sont toujours menés en interne.

Au niveau de la réalisation, il peut y avoir co-activité avec les autres services de l'hôpital (maçonnerie, menuiserie, par exemple).

"hiérarchiser les espaces nous amène à développer des moyens propres à chaque site"

Vous appliquez la gestion différenciée sur le site. Quelles sont les applications techniques qui ont évolué dans l'entretien des espaces ?

Dominique Marboeuf: Comme bien d'autres collectivités, confrontées à la problématique environnementale, nos pratiques professionnelles ont évolué vers une meilleure rationalisation de gestion des espaces verts en fonction de leur typologie. Ainsi cette hiérarchisation des espaces nous a amenés à développer des moyens propres à chaque site : zones horticoles, prairies, aires de jeux, reboisement, espaces naturels, etc. Nous pouvons constater aujourd'hui qu'un équilibre naturel regagne certains espaces.
Cette démarche de gestion différenciée s'est également traduite par un certain nombre d'actions :

- Choix d'un concept de tonte de type «RECYCLER©» qui nous a fait gagner 35% sur le temps de tonte, et qui du même coup a réduit considérablement le volume des déchets.
- Acquisition d'un broyeur (défibreur à marteaux) qui nous a permis de recycler nos déchets de taille pour les utiliser comme paillage. L'avantage de ce type de paillage est qu'il est de consistance fibreuse et se maintient relativement bien sur les talus. Les feuilles et les déchets de tonte sont broyés et compostés.
- Application de produits phytosanitaires quasiment nulle.

• • •

parcours d'équilibre.

effets de texture au sol pour solliciter les sens des patients.

ambiance bucolique pour cet espace de repos.

• • • Mais la réflexion sur cette gestion différenciée s'applique également aux projets d'aménagements, avec une réflexion sur les charges d'entretien, parfois même dans les détails : choix d'un végétal au regard de son entretien.

La particularité de ce site est qu'il faut concilier les espaces avec les pathologies des personnes, n'est-ce pas trop difficile parfois ?

Dominique Marboeuf : Le service a toujours eu comme volonté de répondre à des objectifs thérapeutiques. Notre objectif est toujours de satisfaire au mieux les besoins des patients en leur offrant des espaces adaptés à leur pathologie. Nous avons récemment créé par exemple un petit parcours d'équilibre pour des personnes âgées dans le cadre de la prévention des chutes.
Nous l'avons conçu avec un médecin gérontologue et une kinésithérapeute. Il est composé de revêtements différents pour que les pensionnaires ressentent les textures : le sable, les écorces, le bois, ainsi que de quelques obstacles qu'ils doivent appréhender et franchir parfois en forçant le pas.
Pour le secteur des enfants, nous avons réalisé un théâtre de verdure, un pont suspendu, un labyrinthe, l'animal végétal… Pour chaque projet, les services médicaux concernés sont sollicités, ainsi que les patients. Cela permet de connaître exactement les attentes des uns et des autres.

Nous avons une forte demande pour des espaces comme le potager, mais également des espaces paisibles d'isolement ou de rencontres. C'est un travail qui nous permet de nous épanouir, et de valoriser l'ensemble du service.

Certains patients ont une activité thérapeutique dans le service. Il existe aussi un atelier floral très actif.

"satisfaire au mieux les besoins des patients"

Quels sont les projets en cours et à venir ?

Dominique Marboeuf : Prochainement, une Maison d'Accueil Spécialisée va s'ouvrir. Il faut réfléchir aux aménagements extérieurs. Nous avons pensé, en concertation avec ce service à la création d'un parcours d'équilibre, adapté aux pathologies des résidents. Nous travaillons beaucoup sur la mise en scène des sens, surtout pour les enfants, avec la création d'un Jardin des sens et de l'orientation. Nous allons utiliser le vent pour mettre en valeur les sons qui serviront de repère aux enfants. Le service Ergothérapie a construit une harpe éolienne que nous allons installer à proximité du labyrinthe végétal.
Enfin, un de nos projets pour les années à venir, est la mise en valeur du site, qui dispose d'un patrimoine riche. Nous avons des vestiges de pierre, notamment un lavoir, que nous avons en projet de restaurer. De plus, notre proximité avec l'Yon est un atout puisque nous disposons d'un cadre magnifique.
Il ne faut pas oublier, pour autant, le renouvellement du patrimoine arboré, qui s'est donc constitué au fil des siècles et de ces dernières décennies ■

ANIMATION DU CONCOURS LANDEVIEILLE

Le samedi 25 février dernier, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement a organisé une matinée d'information sur la commune de Landevieille. **Le quartier des Chênes a reçu le Prix de la convivialité** lors de la remise des prix départementale.

"récompenser les efforts des habitants"

Il semblait nécessaire de récompenser les efforts des habitants, qui participent à l'embellissement de leur lotissement et de leur commune.
L'objectif était donc d'informer les habitants du quartier sur les intérêts du paillage biodégradable dans les jardins, et sur l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires. Ces deux sujets entrent directement dans les nouveaux critères du concours.
Cette animation a réuni environ 35 personnes.

DÉROULEMENT

• **Dans un premier temps,** le CAUE est intervenu sur le thème des paillages biodégradables.
Il paraissait important de montrer l'impact des bâches plastiques, tant au niveau écologique qu'esthétique. Nous avons également décrit les différents espaces du jardin (les haies, les massifs, le potager…) en insistant sur le choix d'un paillage adapté. D'autres thèmes se sont naturellement greffés : le compostage, l'entretien des pelouses, l'association de plantes, les auxiliaires* au jardin…

• **Dans un second temps**, nous avons fait intervenir un de nos partenaires : Vendée Eau. L'objectif ici était de décrire l'impact de l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'environnement. Les précautions d'emploi de ces produits, la nécessité de se protéger, et surtout les techniques alternatives ont été abordées.
Les participants se sont montrés particulièrement curieux, et les échanges se sont vite installés.

"mettre en avant une action collective"

Si vous souhaitez organiser une matinée de ce type, avec un thème de votre choix, n'hésitez pas à nous contacter ■

* *les insectes auxiliaires sont les insectes qui aident le jardinier à limiter les ravageurs en les tuant ou en les parasitant - ex : les coccinelles, les syrphes.*

le lotissement des Chênes.

"le Paysage de Votre Commune vient renforcer nos actions"

le CAUE de la Vendée en intervention pédagogique, en salle et sur le terrain.

ANIMATION DU CONCOURS

BREM SUR MER

Valorisation du village de La Gachère

L'objectif de cette animation était de sensibiliser les habitants sur la mise en valeur paysagère et architecturale du village de La Gachère.
Ce village est situé au Sud de la commune de Brem sur mer, entouré par la rivière et le marais, à proximité de la Forêt d'Olonne.
Autant dire que l'environnement du village est très intéressant écologiquement. Le village se structure autour d'une rue principale et de nombreuses venelles annexes.

Les personnes présentes à cette réunion étaient les propriétaires d'habitations sur le village de La Gachère, la moitié étant des résidents saisonniers.

"respecter les couleurs, particulièrement le blanc, caractéristique du littoral"

La qualité des maisons d'habitations, la conservation de détails architecturaux (huisseries, cheminée) montrent la diversité du bâti.

Une remarque est apportée, cependant, sur le respect des couleurs (enduits blancs) et le choix des matériaux (privilégier les ouvertures en bois, enduits à la chaux).
Une sensibilisation particulière est faite sur la plantation de végétaux dans les recoins, les ruelles, les pieds de murs. La commune s'est proposée pour découper l'enrobé des rues afin de réserver des espaces à la plantation. Ces réserves de terre se feront selon les souhaits des propriétaires. Une palette végétale a également été présentée : vivaces, graminées, bisannuelles.

"découper l'enrobé pour réserver des espaces à la plantation"

L'intérêt était d'entamer une prise de conscience des habitants sur la mise en valeur de leur village. Cette action nous a permis de donner des pistes de réflexion à la commune sur son implication dans la démarche ■

des regroupements d'habitations entre rivière et marais.

PLAN DE DESHERBAGE
L'EXEMPLE DE VENANSAULT

Gros plan sur un exemple de plan de désherbage appliqué depuis 2001, dans une commune de taille moyenne : Venansault. Cette démarche est portée depuis le départ par la municipalité.

LES OBJECTIFS DU PLAN DE DÉSHERBAGE

L'objectif premier du plan de désherbage est de hiérarchiser le territoire en fonction des risques de pollution des eaux. Ainsi les agents connaissent les surfaces à désherber pour calculer les quantités de produits nécessaires aux traitements.

Le plan de désherbage permettra également à la commune :
- d'**améliorer la qualité des eaux potables**,
- d'**avoir un outil de gestion** et un meilleur suivi des surfaces à désherber,
- **de responsabiliser et sensibiliser les agents** dans la pratique du désherbage,
- **de remettre en cause le «*tout propre*»**, et de changer les habitudes.

ETABLISSEMENT DU PLAN DE DÉSHERBAGE

La première étape est le relevé de toutes les surfaces traitées auparavant (regards d'eaux pluviales, fossés, trottoirs ...) ; ensuite, il faut identifier les zones à risque fort (proximité de regards d'eau pluviale, sols imperméables) et à risque faible .

Ces deux étapes permettent d'établir le plan de désherbage qui indique un état des lieux.
Cette action se fait en collaboration avec Vendée Eau (pour la commune de Venansault).

LES MOYENS TECHNIQUES

La commune a acquis un doseur proportionnel qui permet :
- de **mieux doser les produits**, étant donné qu' il est très précis,
- **d'utiliser la totalité du mélange**,
- **d'avoir moins de contact avec le produit**.

Il est impératif qu'un agent effectue l'étalonnage, c'est-à-dire évaluer la quantité d'eau qu'il utilise à l'hectare, afin de calculer la quantité de produit qu'il doit mettre dans son pulvérisateur (selon le dosage / hectare recommandé du produit).

Une application raisonnée des désherbants inclut l'utilisation d'un équipement de sécurité (combinaison, gants, masque, lunettes ...). Cet équipement n'est pas toujours facile à faire accepter aux agents. Ce plan de désherbage devrait idéalement être actualisé tous les deux ans sur le Système d'Information Géographique. • • •

zone de loisirs, gérée en extensif.

L'EXEMPLE DE VENANSAULT / SUITE

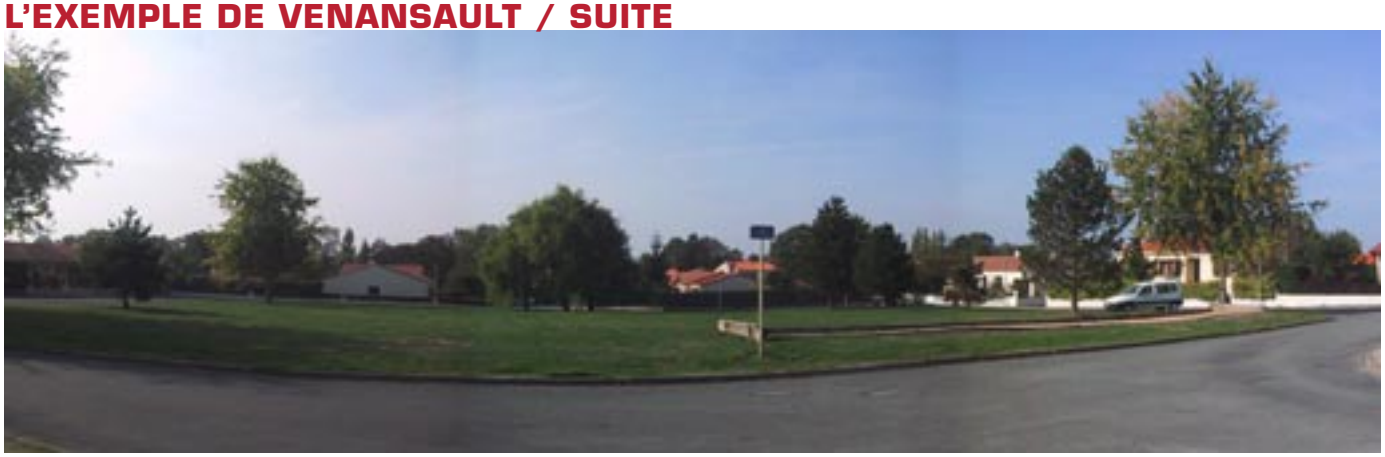

une application raisonnée des désherbants tout en préservant l'aspect soigné des espaces.

• • • L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES

La première année, la commune de Venansault a réduit de 20 % sa consommation de produits.

Une réflexion est menée sur les méthodes et la façon de désherber de la commune :
- le changement des habitudes (exemple : ne plus désherber les fossés),
- l'évolution de l'identification des zones à risque,
- l'évolution et le changement des produits utilisés,
- la réduction à long terme des surfaces traitées.

La mise en place du plan de désherbage est, pour le responsable des espaces verts, M. Médard RAMBAUD, une première approche de la gestion différenciée.

LA COMMUNICATION

En ce qui concerne la commune de Venansault, une enquête a été effectuée en 2001 auprès des particuliers, pour connaître leurs pratiques, dans l'objectif de les sensibiliser par la suite. Une réunion publique a également eu lieu, et un article d'information est passé dans le Bulletin municipal, pour faire accepter aux habitants les modifications d'entretien ■

contact : VENDÉE EAU
02 51 24 82 00

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Les techniciens de la Chambre d'agriculture participent depuis de nombreuses années aux jurys d'arrondissement du concours Le Paysage de Votre Commune. Leurs missions s'étendent aux problématiques paysagères des exploitations agricoles. Voici quelques-unes de leurs actions, en partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement.

LA SEMAINE DE L'ARBRE

Cette action permet la plantation de haies bocagères, hors remembrement, et de bosquets, financée par le Conseil Général, aussi bien pour les collectivités que pour les agriculteurs.

Ces plantations peuvent être des haies en bordure de voirie et de cours d'eau, autour des bâtiments d'exploitation agricoles, en séparation de parcelles agricoles n'engendrant pas d'îlot inférieur à 6 ha, et la constitution de bosquets de 0,15 ha à 4 ha.

Les techniciens donnent sur place des conseils techniques de plantation, et réalisent un estimatif financier des travaux et un dossier de demande de subvention. Il faut noter que, depuis 2003, les plantations sur paillage biodégradable sont subventionnées.

LE CONTRAT PAYSAGE RURAL (CPR)

Ce contrat s'adresse aux communes du bocage. Le CPR comprend deux phases :

• **une phase d'étude avec un diagnostic** technique et paysager qui permet de faire émerger des propositions d'aménagement et de gestion sur 5 ans (suivant trois volets : l'aménagement de l'espace rural -haies, bosquets-, le petit patrimoine, la sensibilisation et la formation). Cette phase est pilotée par un groupe d'acteurs locaux (agriculteurs, élus, associations…). Elle est réalisée par les techniciens de la Chambre d'agriculture et du CRPF, ainsi que par un architecte paysagiste, et est suivie par la Commune, le Conseil Général et le CAUE.

• **une phase de réalisation et de suivi** des actions retenues sur une période de cinq ans.

Aujourd'hui, trois communes ont signé un CPR, et sont donc en phase de réalisation, cinq sont en cours d'étude.

L'INTÉGRATION DES SIÈGES D'EXPLOITATION

Les objectifs sont d'améliorer le cadre de vie et les conditions de travail sur l'exploitation.
La méthode de travail repose sur un partenariat entre l'exploitant, un architecte paysagiste agréé et un technicien agricole. La phase d'étude débute par une visite de l'exploitation, suivie de préconisations d'aménagement. L'agriculteur choisit ensuite les projets à réaliser.

Les investissements peuvent concerner quatre points :

• **les cours et les accès :** modification ou amélioration des accès à proximité des bâtiments et évacuation des eaux pluviales,

• **le bâti :** bardage, toiture, ouvertures, enduit…

• **les plantations :** haies bocagères, arbres isolés…

• **les éléments paysagers :** le petit patrimoine…

Une visite de contrôle des travaux est prévue une fois les travaux terminés (deux ans après l'accord de subvention). Chaque exploitation dont le dossier est admis s'engage pour une pré-visite pour le Label Vert.

LE LABEL VERT

Ce label est une démarche volontaire des agriculteurs, qui existe depuis l'année 1999, à l'échelle départementale.
Aujourd'hui, 185 exploitations sont labellisées, situées principalement dans le Nord-Ouest du département.

L'objectif est de communiquer vers le public sur les efforts des agriculteurs, pour une agriculture durable et raisonnée, qui respecte l'environnement et propose des produits de qualité, dans un souci de développement harmonieux du territoire.

Les quatre axes qui déterminent le label vert sont :

- le respect de la réglementation,
- le respect des bonnes pratiques d'élevage : charte de bonnes pratiques d'élevage, contrôle des effluents…
- le respect des bonnes pratiques agricoles : la gestion des produits phytosanitaires, le plan de fumure…
- l'amélioration du cadre de vie et paysage : l'intégration paysagère des sièges d'exploitation, la mise en valeur du bâti…

Suite à une visite de l'exploitation par la délégation cantonale, le comité de pilotage départemental statue sur la qualification en attribuant un nombre de feuilles (de 0 à 4 feuilles).
Le label vert est attribué pour 5 ans.
Cette démarche est ouverte à l'ensemble des exploitants vendéens ; cependant, elle intéresse plus particulièrement les exploitations ayant une activité agritouristique (gîte, chambres d'hôtes…) et celles réalisant de la vente à la ferme ou se situant à proximité d'un sentier de randonnée

CONCOURS : LA CATÉGORIE «FERME»

Cette année, nous allons vous proposer une liste par commune des fermes susceptibles de participer au concours «**Le Paysage de votre Commune**». Ces exploitations vous seront proposées avec la participation de la Chambre d'agriculture. Elles sont déjà sensibilisées sur de nombreux points et correspondent donc aux critères d'appréciation du concours. Nous vous rappelons qu'il est nécessaire d'informer les propriétaires avant la visite de votre jury.

Renseignements et informations :
CAUE de la Vendée *02.51.37.44.95*

Chambre d'agriculture
Service territoire / Equipe aménagement

21, Boulevard Réaumur
85013 La Roche sur Yon
Tél : 02.51.36.84.44
Fax : 02.51.36.84.67

une journée de formation sur le paillage biodégradable (**1** & **2**) ;
3,**4** & **5** : exemples d'aménagements dans le cadre d'intégration paysagère de sièges d'exploitations agricoles.

1

2

3

4

5

LA HAIE BOCAGÈRE
UNE SOURCE DE BIODIVERSITÉ

UN PATRIMOINE À PRÉSERVER

Les haies bocagères sont une spécificité du paysage vendéen. Même si elles ne sont pas des éléments «naturels», elles paraissent totalement inféodées au paysage. On compte aujourd'hui 47000 kilomètres de haies boisées sur le département. Leurs bienfaits sur l'environnement sont relativement bien connus et peuvent se décliner par thème :

le paysage
- elles délimitent les parcelles, les propriétés, les chemins,
- les haies situées aux entrées de bourg contribuent à sa mise en valeur, en assurant une continuité avec le paysage rural,
- elles contribuent à un cadre de vie agréable, avec une incontestable qualité paysagère,
- les arbres têtards des haies constituent un patrimoine historique et écologique (voir La Feuille 2).

l'eau
- en permettant à l'eau de s'infiltrer, les haies ralentissent les ruissellements,
- les racines retiennent les sols et diminuent les risques d'érosion,
- les haies favorisent la dégradation de certains polluants issus des produits phytosanitaires, d'où une amélioration de la qualité des cours d'eau

le vent
- elles protègent les bâtiments, le bétail, les cultures… contre les vents et la pluie,

le développement durable
- elles permettent la production de bois d'œuvre et de chauffage, dans une perspective de production durable d'énergie,
- elles permettent de sauvegarder la biodiversité.

UNE DIVERSITÉ ÉCOLOGIQUE

Les haies sont composées d'essences locales variées et présentent plusieurs niveaux de végétation (herbacée, arbustive et arborée). Parmi les espèces végétales les plus répandues, on trouve : le chêne pédonculé, le frêne commun, le prunellier, l'aubépine, la ronce… Quelques végétaux sont moins fréquents et plus localisés : la viorne, le cormier, les fruitiers sauvages (poirier, néflier…).
La composition d'une haie ne doit rien au hasard. L'origine de la haie, les conditions climatiques, le type de sol, l'action des animaux et les interventions humaines agissent directement sur la présence et l'abondance des plantes.

Les haies bocagères constituent ainsi de véritables refuges pour de nombreuses espèces animales. Elles forment des «*corridors biologiques*» qui permettent les déplacements des espèces en toute sécurité. Elles sont indispensables à la reproduction, à l'abri et à l'alimentation d'une faune variée. Nombre de ces animaux sont des auxiliaires, comme les coccinelles et les syrphes, qui sont utiles aux cultures.

Le pied de la haie peut héberger facilement le hérisson pour son gîte hivernal ainsi que les amphibiens (grenouille, tritons). De nombreux oiseaux viennent s'y alimenter : rouge-gorge, mésange… les fruits étant fort appréciés. La chouette chevêche aime habiter de vieux arbres creux et se nourrit d'insectes et de petits rongeurs.
Un grand nombre d'insectes (coléoptères, libellules, papillons) et d'araignées viennent se nourrir dans la haie. Les fleurs offrent du nectar aux abeilles et autres espèces butineuses.
Cette biodiversité constitue une chaîne alimentaire complexe et fragile, que chacun se doit de préserver ■

les haies bocagères : de véritable couloirs de déplacement pour la faune.

PUBLICATIONS

• PUBLICITÉ, ENSEIGNES ET PRÉ-ENSEIGNES
guide à l'usage des communes

A l'usage des communes qui souhaitent réduire la nuisance de la publicité sur leur territoire, et parce que notre environnement urbain est aussi notre paysage, le CAUE de la Vendée réalisé ce guide, qui offre une approche d'ensemble illustrée de cas concrets des règles existantes.

Ouvrage de 108 pages et plus de 150 illustrations, couleur, disponible au CAUE de la Vendée. 02 51 37 44 95.

• BIEN CONSTRUIRE DANS LE PAYS DE POUZAUGES

A tous ceux qui ont pour projet de construire dans le Pays de Pouzauges, le Conseil Général de la Vendée et le CAUE de la Vendée mettent à disposition un guide synthétique et complet, abordant les aspects pratique, technique et juridique, sur des grands thèmes comme l'architecture, l'urbanisme et le paysage.

Ouvrage de 116 pages et plus de 350 illustrations, disponible gratuitement dans les mairies de Pouzauges, La Flocellière, Le Boupère, La Pommeraie sur Sèvre, Chavagnes les Redoux, Monsireigne, Montournais, La Meilleraie Tillay, les Châtelliers Châteaumur, Saint Michel Mont Mercure, Saint Mesmin, Réaumur & Tallud Sainte Gemme.

AGENDA

• JOURNÉE PLANTES ET NATURE, le 23 avril 2006

Cette manifestation, qui se tiendra au Foyer Rural de Soullans, est composée de deux actions : une bourse aux plantes avec échanges de végétaux divers, et des stands de professionnels (service espaces verts, Office National des Forêts, Vendée Eau, Trivalis...). Des animations seront également proposées : «*la ruche et les abeilles dans notre environnement*», «*la chenille processionnaire*»...
Entrée gratuite.

• FÊTE DES PLANTES – ASPHODÈLE

C'est l'occasion idéale de susciter des rencontres entre jardiniers et amateurs de plantes, entre horticulteurs-producteurs de la région et un public de plus en plus demandeur de qualité et de diversité.

Contenu de la manifestation :
- Expo-vente de plantes pour le jardin d'agrément, plants de légumes bio, par des producteurs locaux.
- Echange de plantes
Participation des Jardins familiaux, de la LPO, du Relais Pleine Nature, et de l'association Entrelacs.
Entrée gratuite.

MODE D'EMPLOI

L'ÉVOLUTION DES CRITÈRES

Cette année, les critères d'appréciation du concours Le Paysage de votre Commune vont **évoluer vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement**, aussi bien pour les particuliers que pour les communes.

Extraits du Mode d'emploi, fiche de notation des communes :

- la récupération des eaux pluviales
- l'utilisation de paillages biodégradables
- l'arrachage des bâches plastiques et tissées
- le recyclage des déchets verts
- l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires
- la gestion du patrimoine arboré
- la gestion extensive des pelouses

Vous retrouverez l'ensemble des critères dans le Mode d'emploi.

LA CATÉGORIE EP

La catégorie EP (Espace Partagé) va désormais remplacer la catégorie BP (Bâtiment Privé). Cette nouvelle dénomination permet d'englober à la fois : un lotissement, un quartier, un village, une entreprise privée… L'important est de considérer des lieux qui ne soient pas entretenus de façon principale par la commune, car, dans ce cas, cet espace est à visiter en tant qu'espace communal.

Question tirée du manuel "**Mode d'emploi du concours Paysage de Votre Commune**", réalisé et distribué gratuitement sur demande par le CAUE 85.

Document également disponible au téléchargement sur le site internet **http://www.caue85.com** au format PDF, rubrique Publication > Environnement Paysage.

VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL

LA FEUILLE N°4 - MARS 2006

le journal du concours "le Paysage de Votre Commune"
rédaction : Aline Alard / conception graphique : Pascal Maurand / CAUE 85.

CAUE de la Vendée

16 cours Bayard bp 685, 85 017 La Roche sur Yon cedex
tel 02 51 37 44 95 • fax 02 51 44 83 26

caue DE LA VENDÉE